

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 NOVEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée par la Ville de Gap, coordonnateur du Groupement, pour la Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation solaires photovoltaïques - Lot 2 :Assistance a maîtrise d'ouvrage pour les projets photovoltaïques en autoconsommation collective
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 28 octobre 2024
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société ENERCOOP (13001 Marseille) est apparue comme économiquement la plus avantageuse.

DECIDONS

Article 1

Il est conclu un Accord-cadre à bons de commande pour la Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation solaires photovoltaïques - Lot 2 :Assistance a maîtrise d'ouvrage pour les projets photovoltaïques en autoconsommation collective avec la société ENERCOOP (13001 Marseille) .

Article 2

Le présent accord-cadre est conclu pour un montant maximum annuel de 42 000 €
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 et suivant.

Article 3

L'accord cadre est conclu à compter de sa notification pour une durée fixée à 12 mois.

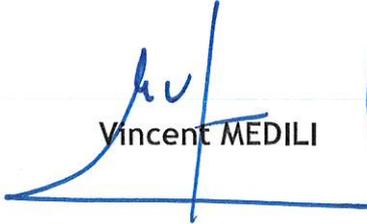
L'accord-cadre est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une durée de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 24 mois.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 15 NOVEMBRE 2024

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 19.11.2024
Publié ou notifié le : 19.11.2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_11_651
Objet :	MAPA 2 - Accord-cadre à bons de commande pour la Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation solaires photovoltaïques ? Lot 2 : Assistance a maîtrise d'ouvrage pour les projets photovoltaïques en autoconsommation collective avec la société ENERCOOP (13001 Marseille) .
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20241115-D2024_11_651-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20241115-D2024_11_651-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15626.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20241115-D2024_11_651-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 novembre 2024 à 13h59min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 novembre 2024 à 13h59min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 novembre 2024 à 13h59min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 novembre 2024 à 13h59min52s	Reçu par le MI le 2024-11-19

